



La Gargouille

N°1 : automne 2021

« La vérité ne se découvre qu'au bout du débat »

Wembokailovitch

L'eau et l'assainissement à Saint-Macaire : comment ?

Pages 4 et 5

L'endettement de la commune: pourquoi ?

Pages 6 et 7



Éditorial

« Saint-Macaire en débats », une nouvelle association, pourquoi ?

À Saint-Macaire comme ailleurs, le débat démocratique, composante indispensable du « vivre ensemble » de toute commune, a tendance depuis longtemps à s'assoupir. Cette situation favorise deux attitudes opposées : d'un côté, le débat est situé comme un danger pour la vie associative, d'un autre côté sa faiblesse fait le lit de l'indifférence citoyenne. Or, le débat démocratique, fondé sur l'argumentation construite, constitue le principal antidote à la rumeur et à l'incivisme qui peuvent gangréner le climat local. Il suffit de citer le problème complexe du stationnement pour comprendre combien la négociation doit l'emporter sur l'invective.

De plus, le débat démocratique ne peut exister sans une connaissance des réalités du passé, réussites et échecs, pour écarter tout jugement hâtif. Partout, les campagnes des municipales se nourrissent trop souvent dans leurs propositions « du passé, faisons table rase ! ».

« Saint Macaire en débats » cherche à rassembler celles et ceux qui veulent développer ici et maintenant une « conscience citoyenne » susceptible de formuler des propositions constructives et de promouvoir toutes les formes de solidarité, dans le sens de l'intérêt public.

Tel est l'objectif de l'ouverture d'un site Internet et d'une page Facebook, mais aussi de la diffusion du présent bulletin et de l'organisation, dès que possible, d'échanges publics.

Pour aller plus loin :

Retrouvez-nous au forum des associations de Saint-Macaire le 2 octobre !



Notre site web : www.saintmacaire-en-debats.fr



Notre page Facebook : www.facebook.com/saintmacaireendebats

Directeur de publication : Tristan ROSELLE

Saint-Macaire en débats association déclarée (RNA : W333007084)

Siège social : mairie de Saint-Macaire

Collectif responsable : Tristan ROSELLE (secrétaire), Rabah BOUSSELAT (trésorier), Jean-Marie BILLA, Hélène BOVÉ, Zora BROZOVA, Blandine BOURLET, Sylvie FALLISARD, Jérôme JUGE, Robert PARATGE



Brèves

La Gargouille s'interroge :

Voici que déferle sur Saint Macaire l'obligation de déclarer les travaux d'entretien courant ou de remplacement à l'identique d'ouvrages existants, alors que le Code du Patrimoine lie cette obligation au strict changement d'aspect : « administrer ce n'est pas tout empêcher au nom du règlement, mais tout faciliter au nom du bon sens ». (Talleyrand)

Aux dernières nouvelles, il semble qu'enfin les travaux de remplacement à l'identique ne nécessitent plus de déclaration préalable.

La Gargouille vous rappelle que :

Le monument aux morts a été implanté face à l'église pour offrir un contrepoint laïc à la commémoration religieuse des victimes de la Grande Guerre, matérialisée par un autel latéral à l'entrée du sanctuaire : il s'agit bien d'une volonté clairement délibérée qui ne souffre plus d'une éventuelle remise en cause.

La Gargouille exhorte :

L'esprit intercommunal est loin d'exister puisque les communes ont tendance à considérer que leurs délégués ont pour première vocation de défendre leurs intérêts, bien avant de contribuer à la mutualisation des moyens : apprenons à jouer collectif !

La Gargouille regrette que :

Le pont métallique de Langon ait fini par être détruit en 1974 malgré une opposition massive des Maixantais et des Macariens. Raillant un tel refus du progrès, le conseiller général de l'autre rive, le docteur Langlois, s'écria alors dans les colonnes de Sud-Ouest :

« Et moi, je vous dis qu'il faut réduire Saint Macaire en esclavage ! »

La Gargouille vous signale que :

Le label « Plus beaux villages de France » ne peut être attribué qu'aux communes de moins de 2000 habitants : faut-il regretter le risque d'invasion touristique, qui a réduit la population du vieux Saint Emilion à 45 habitants?

Eau et assainissement à Saint-Macaire

Le renouvellement du réseau d'adduction d'eau potable, une nécessité absolue :

- Fin 1983, Saint Macaire disposait encore d'un réseau datant de 1939.
- Les Macariens ne pouvaient donc pas simultanément faire la vaisselle et prendre une douche.
- La couverture incendie ne pouvait être assurée. L'incendie de l'usine PATALO n'a pu être maîtrisé que par un pompage direct sur la Garonne, comme celui du dépôt Meli-Melo.
- Tous ces déficits sont aujourd'hui résolus, au point que le réseau communal garantit aussi **la couverture incendie du collège de Pian.**

L'assainissement collectif, un impératif indiscutable :

- La majeure partie des habitations de Saint Macaire ne pouvaient être équipée en assainissement individuel réglementaire, dès lors qu'elles ne disposaient pas de terrain de plus de 800m².
- Les Macariens utilisaient des fosses (plus ou moins étanches)) pour les eaux vannes et rejetaient leurs eaux usées dans les caniveaux rejoignant la Garonne.
- Les établissements scolaires ou la maison de retraite connaissaient ainsi des désagréments persistants d'odeurs nauséabondes , malgré un équipement supposé étanche.
- Le collège ou les logements HLM de la vieille ville n'auraient pu être autorisés en matière de permis de construire sans l'assainissement collectif de même que toute opération privée de plus d'un logement.
- **Aujourd'hui, la levée de ces restrictions a permis à la vieille ville d'être fécondée par la réhabilitation résidentielle.**



Le réservoir d'eau potable, remplaçant le château d'eau (coteau de Pian)

Des gains environnementaux vérifiés :

- Avant les travaux de renouvellement, le réseau AEP distribuait 1 litre au robinet en prélevant 2 litres au puits artésien : aujourd'hui il n'en prélève plus qu'1.1 litre.
- Avec un rendement de 92% du réseau, les pertes en ressource en eau sont parfaitement maîtrisées (moyenne nationale 80%) : en 2018, avec 86555 m3 consommés par 948 foyers, l'économie réalisée sur l'année correspondait à 38500 m3 d'eau.
- A Saint Macaire le système d'assainissement « sous vide » garantit l'étanchéité de la collecte des eaux usées, contrairement au système gravitaire.
- **Saint Macaire est aujourd'hui la seule commune du secteur dotée de réseaux neufs, réalisés entre 1988 et 2005 : la commune est donc en pointe dans la lutte contre la pollution urbaine et les pertes de la ressource en eau.**
- Aujourd'hui, en Gironde, Saint-Macaire est un cas unique de bourg ancien doté d'un tel niveau d'équipement.
- De plus, un réseau de collecte des eaux pluviales a été installé simultanément pour assurer la séparation entre eaux usées et eaux pluviales des riverains.
- Or, les centres anciens du secteur, comme à Langon, sont encore équipés d'un réseau unitaire qui perturbe le fonctionnement de la station d'épuration de Toulence (sur laquelle Saint Macaire est raccordé).

L'effort consenti par les Macariens sur le prix de l'eau (qui fera l'objet d'un second chapitre) a prouvé pour le moins son utilité pour combler le retard d'équipement manifeste de leur commune.

Lexique :

AEP : Adduction d'Eau Potable

Assainissement gravitaire : système traditionnel basé sur l'évacuation des eaux usées par une pose en pente des canalisations, susceptibles de fuir dans le sol à chaque joint.

Assainissement sous vide : système d'origine hollandaise basé sur l'évacuation des eaux usées grâce à la mise sous vide par aspiration des canalisations qui ne peuvent de ce fait tolérer de fuites.

Pour aller plus loin, rendez-vous sur notre site :

www.saintmacaire-en-debats.fr pour le dossier complet sur l'eau.

Saint-Macaire, un endettement à comprendre

Le rappel des règles budgétaires

1- Le budget d'une commune est divisé en deux parties.

De manière simplifiée:

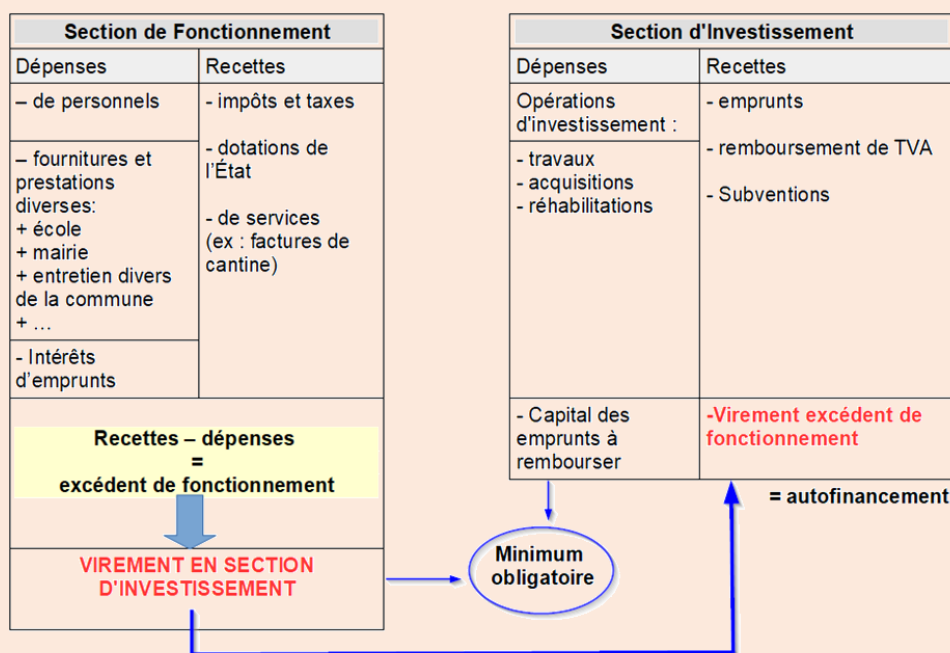
- La partie dite de fonctionnement rassemble les recettes et les dépenses courantes d'une commune ;
- La partie dite d'investissement correspond globalement aux opérations d'envergure.

Pour financer ces dernières, généralement coûteuses, la collectivité a recours à l'emprunt.

L'excédent de fonctionnement dégagé sur l'année (les Recettes - les Dépenses courantes) **doit pouvoir couvrir au minimum l'annuité de la dette** (remboursement du capital annuel des emprunts et de leurs intérêts correspondants).

La section d'investissement est celle qui a pour vocation à enrichir ou améliorer le patrimoine de la commune.

Comment ça marche ?



2 - Aucune collectivité territoriale n'a le droit d'être en déficit.

Elle doit pouvoir autofinancer sa dette. Le déficit est une disposition réservée à l'État. Dans le cas d'un déficit inférieur à 5%, une commune doit appliquer les prescriptions de la Chambre Régionale des Comptes.

Si le déficit dépasse 5%, la commune est immédiatement mise sous tutelle de l'État (mesure imposée dans le passé à La Réole et Cadillac).

Comparer le comparable (année 2018)

1 - Comparer en chiffres :

Communes de 2000 à 3000 habitants	Annuité de la dette		Produits des impôts locaux	Dépenses de fonctionnement par habitants	Part des emplois communaux sur les dépenses de fonctionnement
	Par habitant	ratio			
Moyenne nationale	91,00 €	22,50%	368,00 €	756,00 €	51,00%
Saint-Macaire	205,00 €	24,40%	331,00 €	606,00 €	37,00%
Toulenne	113,00 €	13,70%	357,00 €	626,00 €	58,00%
Cadillac	75,00 €	8,00%	267,00 €	753,00 €	56,00%
Ste-Foy-la-Grande	138,00 €	11,50%	440,00 €	993,00 €	59,50%

Ratio : part de l'annuité de la dette par rapport aux recettes de fonctionnement

2 - Les explications à débattre

L'utilisation maximale de l'endettement, en deçà du risque de mise sous tutelle, a été mis en œuvre à Saint-Macaire avec un seul objectif prioritaire : combler le retard d'équipement de la commune.

2.1 - Les exemples de mise à jour sont nombreux :

Réhabilitation du groupe scolaire (avec le remplacement des chaudières, menuiseries, plafonds...), l'adaptation de la salle des fêtes (avec la création d'un coin traiteur), la restructuration de la mairie (avec l'installation d'un ascenseur), la création d'un réseau de collecte des eaux pluviales (avec l'installation de l'assainissement et le renouvellement de l'adduction d'eau potable), la valorisation d'espaces publics (rue de Verdun et cours de la République hors vieille ville, rue Carnot, d'Aulède et de l'église dans le centre historique), etc.

Et il reste beaucoup à faire, notamment en matière d'espaces publics pénalisés par la pose préalable des réseaux (par exemple le cours Victor Hugo).

2.2 - Pour respecter les règles budgétaires

Les dépenses de fonctionnement sont depuis longtemps comprimées et maîtrisées, au point par exemple que la commune peut être considérée en sous-effectif au plan du personnel communal.

2.3 - Parallèlement, toutes les occasions de prise en charge par des tiers d'équipements communaux ont été utilisées

L'intercommunalité a réalisé le centre de secours et les logements pour jeunes. Les organismes HLM ont financé les logements sociaux publics. La maison de retraite a été entièrement restructurée avec ses propres financements. L'institut médico éducatif l'Estape a été assumé par une association spécialisée grâce à des aides financières extra-communales. La suppression du passage à niveau voisin de la gare a été assurée par la Région, la SNCF et surtout le Département, etc...

3 - Les conclusions possibles :

L'endettement d'une commune peut-il s'évaluer dans les mêmes termes que l'endettement d'une entreprise ou l'endettement d'un ménage?

Le niveau élevé de l'endettement de Saint-Macaire relève-t-il d'une mauvaise gestion ou au contraire d'une démarche responsable à la hauteur de l'urgence des besoins à satisfaire?

À chacun de juger.

P.S: Les comptes de toutes les communes sont accessibles sur le site du Ministère des Finances.

Lecteurs, à vos plumes !

Questions ouvertes par la Gargouille N°1 :

- Que pensez-vous du service rendu en matière d'eau et d'assainissement ?
- Quels sont les manques que vous ressentez en ce qui concerne les équipements communaux ?
- Comment ressentez-vous le rôle de la Communauté de Communes ?

Nous rejoindre : le collectif « Saint-Macaire en Débats » est ouvert à toute personne intéressée.

Prendre contact avec Tristan Roselle au 06 78 49 74 23.

Les sujets en attente de débat et de publication :

Le prix de l'eau assainie, les associations macariennes, le coût des services gérés par l'intercommunalité.

Et dans les brèves : la présence des scorpions à Saint-Macaire, l'histoire des traversées de la Garonne, l'implantation de l'Église Évangélique, etc.

La "Gargouille" : d'où vient-elle ?

(extraits inauguration du 8 avril 1979)

Elle est le symbole de notre rencontre devenue très vite une fidèle amitié. Jusqu'à la fin des temps, elle veillera sur cette demeure historique qu'habite avec tant d'amour le remarquable Musée Postal d'Aquitaine.

Certain que jamais la municipalité de Saint-Macaire ne me ferait élever une statue de mon vivant pour me remercier de tout ce que j'avais fait pour sa belle cité en ruines.

(Certain) que, jamais non plus, je n'entrerais à l'Académie Française, je prends les devants et désire, orgueilleusement je l'avoue, m'immortaliser en cette gargouille due au talentueux ciseau de Danielle Bigata ici présente.

Cette gargouille, vous en conviendrez, a aussi une ressemblance certaine avec Henri de Navarre et Satan, c'est naturel !

Et puis, et puis quand je ne serais plus, de temps en temps levez les yeux sur elle pour mieux vous souvenir. Chaque fois, soyez en certain, sa gueule vous répondra par un sourire.

**Henry Giraud
Propriétaire des Relais**